

COMPTE RENDU SOMMAIRE COMMUNE D'AVERNES CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2016

Date de convocation : L'AN DEUX MILLE SEIZE
31/03//2016

Date d’Affichage : le CINQ AVRIL à VINGT ET UNE HEURES
31/03/2016

Nombre de conseillers : Le Conseil municipal légalement convoqué, s’est réuni sous la
En exercice : 15 présidence de **Monsieur Daniel BAILLEUX**

Présents : 14

Votants : 14

Etaient présents : D.BAILLEUX- P.FURLAN-CH LEHETET - P.VACHER -MT GLÜCK- N.GOUZI -E. HIBON –
CH. MARCHAND-TARDIF- CH.NOBLIA – G. DEMARET - D.LESNÉ - V. ANTOLOTTI V.LEGEAY –F. MAIRE

Absente excusée : S. POULAIN-DUVAL

Formant la totalité des membres en exercice.

M. E. HIBON a été élu secrétaire.

Délibération N° 2016 – 18

Objet : CREATION D’UN POSTE DE SECRETAIRE COMPTABLE- CONTRAT A DUREE DETERMINEE

Compte tenu de la charge de travail qui ne cesse d’augmenter et afin de permettre de partager les tâches et de mieux gérer le risque d’absence, le Maire propose de créer un nouveau poste de secrétariat à temps complet en Contrat à Durée Déterminée.

Après délibération,

Le Conseil Municipal à l’unanimité des membres présents,

APPROUVE cette proposition.

Délibération N° 2016 – 19

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION A MONSIEUR LE DÉPUTÉ HOUILLON POUR LA RÉHABILITATION
DU TERRAIN DE TENNIS**

Le Maire informe que les travaux pour la réhabilitation du terrain de Tennis s’élèvent à 30 000 € HT environ.

Il propose d’adresser une demande de subvention à Mr HOUILLON pour aider la commune à financer ces travaux.

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents,

APPROUVE cette proposition,

DONNE POUVOIR à Monsieur Le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce projet,

S’ENGAGE à prendre en charge la différence entre le taux de subvention sollicitée et le taux réellement attribué.

Délibération N° 2016 – 20

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DETR POUR LA RÉHABILITATION
DU TERRAIN DE SPORT**

Le Maire informe que les travaux pour la réhabilitation du terrain de sport s’élèvent à 50 000 € HT environ.

Il propose d’adresser une demande de subvention dans le cadre de la Dotation d’Equipements des Territoires Ruraux (DETR) pour aider la commune à financer ces travaux.

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents,

APPROUVE cette proposition,

DONNE POUVOIR à Monsieur Le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce projet,

S’ENGAGE à prendre en charge la différence entre le taux de subvention sollicitée et le taux réellement attribué.

Délibération N° 2016 – 21**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DETR POUR LE REMPLACEMENT DU CHAUFFAGE DE L'ÎLOT COMMUNAL**

Le Maire informe que les travaux pour le remplacement du chauffage de L'îlot communal s'élèvent à 80 000 € HT environ.

Il propose d'adresser une demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR) pour aider la commune à financer ces travaux.

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE cette proposition,

DONNE POUVOIR à Monsieur Le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce projet,

S'ENGAGE à prendre en charge la différence entre le taux de subvention sollicitée et le taux réellement attribué.

Délibération N° 2016 – 22**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DETR POUR LA MISE AUX NORMES ELECTRIQUES DES BATIMENTS DE L'ÎLOT COMMUNAL**

Le Maire informe que les travaux pour la mise aux normes électriques des bâtiments de l'îlot communal s'élèvent à 16 000 € HT environ.

Il propose d'adresser une demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR) pour aider la commune à financer ces travaux.

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE cette proposition,

DONNE POUVOIR à Monsieur Le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce projet,

S'ENGAGE à prendre en charge la différence entre le taux de subvention sollicitée et le taux réellement attribué.

Délibération N° 2016 – 23**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC POUR LA MISE AUX NORMES ELECTRIQUES DE L'EGLISE**

Le Maire informe que les travaux pour la mise aux normes électriques de l'église s'élèvent à 19000 € HT environ.

Il propose d'adresser une demande de subvention auprès de la DRAC pour aider la commune à financer ces travaux.

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE cette proposition,

DONNE POUVOIR à Monsieur Le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce projet,

S'ENGAGE à prendre en charge la différence entre le taux de subvention sollicitée et le taux réellement attribué.

Délibération N° 2016 – 24**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU PNR POUR LA REMISE EN ÉTAT DU MUR INTERNE DE L'ORANGERIE ET RÉPARATION DU MUR COTE DROIT DU CIMETIERE**

Le Maire informe que les travaux pour la réparation du mur de l'Orangerie et du mur côté droit du cimetière s'élèvent à 7500 € HT environ.

Il propose d'adresser une demande de subvention auprès du PNR pour aider la commune à financer ces travaux.

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE cette proposition,

DONNE POUVOIR à Monsieur Le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce projet,

S'ENGAGE à prendre en charge la différence entre le taux de subvention sollicitée et le taux réellement attribué.

Délibération N° 2016 – 25**Objet : DEMANDE D'OUVERTURE D'UN CONTRAT RURAL ET DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU DEPARTEMENT ET DE LA REGION**

Le Maire propose l'ouverture d'un contrat rural, enveloppe maximum 600 000€, associant la Commune, le Département et la Région, pour les travaux suivants :

- Mise aux normes électriques des autres bâtiments communaux,
- Isoler :
 - Une classe
 - La bibliothèque
 - La salle Joseph KESSEL
 - La salle polyvalente
 - Le logement sis 1 rue de la Belle Couturière
- Remplacement du chauffage salle Joseph KESSEL
- Mise aux normes accessibilité des bâtiments communaux
- Réparation des toitures des pavillons communaux
- Création d'une salle de sieste pour les enfants de l'école
- Construction et aménagement d'un bâtiment pour le personnel et le matériel communal.

Il rappelle que ces opérations peuvent-être subventionnées à hauteur de 70%.

Monsieur Le Maire propose de confier la constitution du dossier à Monsieur PONS, architecte.

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la proposition d'ouverture d'un contrat rural,

DONNE POUVOIR à Monsieur Le Maire pour faire établir les devis et signer tous les documents relatifs à ce projet,

DONNE POUVOIR et CHARGE Monsieur le Maire de déposer les demandes de subventions auprès du Département et de la Région.

S'ENGAGE à prendre en charge la différence entre le taux de subvention sollicitée et le taux réellement attribué.

Questions diverses :

Nomination d'un nouveau régisseur.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22H30 et propose de passer en réunion de travail.

Edouard HIBON
Secrétaire de séance

Daniel BAILLEUX
Maire d'AVERNES